



20 avril 2020

à :

André-Hubert ROUSSEL – CEO

Philippe PASTOR – Directeur des Ressources Humaines

Philippe ROZAT – Directeur des Relations Sociales

Objet : Mesures sociales d'accompagnement de la crise Covid-19

Messieurs les Directeurs

Depuis plusieurs semaines, ArianeGroup a ouvert des négociations avec les organisations syndicales représentatives sur les mesures sociales d'accompagnement de la crise Covid-19. L'ensemble des organisations syndicales a exprimé le souhait de déboucher sur un accord basé sur les fondations suivantes :

- la solidarité doit être partagée, par conséquent une participation financière significative de l'entreprise doit être actée dans l'accord ;
- concernant la/les période(s) de chômage partiel, nous demandons le respect de la convention collective nationale de la métallurgie des ingénieurs & Cadres ; et nous revendiquons une indemnisation à 100 % du net pour toutes les catégories socioprofessionnelles ;
- la solidarité dans cette crise, c'est d'avoir un traitement équitable entre toutes les catégories socioprofessionnelles ;
- le dispositif négocié doit permettre aux salariés de choisir entre plusieurs options ;
- le traitement des salariés absents pour raisons médicales avant ou pendant le confinement (maladie, hospitalisation, maternité, handicap, ...) ne peut faire partie d'un dispositif de récupération d'heures ou de jours comme vous le proposez.

Nous en sommes à la 4^{ème} réunion et notre questionnement sur la situation exacte des salariés, avant toutes propositions chiffrées et motivées de nos syndicats, n'a toujours pas de réponse.

Les organisations syndicales CFDT CFE-CGC CGT FO vous redemandent la présentation de plusieurs données afin de pouvoir faire des propositions en toute connaissance de cause et au plus proche du quotidien des salariés.

Pour rappel :

- Le nombre de salariés en activité constante depuis le 23 mars par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés déclarés au chômage partiel par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés inscrits au dispositif garde d'enfant par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés malades par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés au forfait jour et au forfait horaire par catégorie professionnelle

Dans l'attente de cette communication, recevez messieurs les Directeurs, nos salutations syndicales.

Les Délégués Syndicaux Centraux ArianeGroup :

Jean-Marc LAVOIX – CFDT

Philippe GERY – CFE-CGC

Pierre GIACOMINI – CGT

Bernard TACHOIRES – FO